



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**l'application de la Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes  
des suivis aux recommandations**

- Techniques de l'architecture (EEC.17)

**du Collège Technique de Montréal inc.**

Mars 2017



Québec, le 28 mars 2017

Monsieur Serge Landry  
Directeur général  
Collège Technique de Montréal inc.  
8255, Moutain Sights, bureau 150  
Montréal (Québec) H4P 2B5

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques de l'architecture* (EEC.17) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 mars 2017, du suivi apporté par le Collège Technique de Montréal inc. à l'évaluation du programme *Techniques de l'architecture* (EEC.17) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Ce suivi fait suite aux trois recommandations émises dans le rapport de décembre 2015.

Au sujet du suivi apporté à la première recommandation relative à la démonstration de la pertinence du programme *Techniques de l'architecture*, la Commission considère que des mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés ont été mis en œuvre. Ainsi, les actions nécessaires pour assurer que le Collège soit désormais en mesure d'accéder aux données utiles à la démonstration de la pertinence du programme ont été entreprises ou planifiées.

La Commission juge toutefois que la démonstration même de la pertinence du programme reste à faire, de sorte qu'elle maintient la recommandation. Elle s'attend à ce que cette démonstration s'appuie sur les données que le Collège prévoit colliger par des questionnaires auprès des employeurs à l'été 2017 ainsi que sur les entrevues subséquentes qu'il planifie réaliser auprès de certains d'entre eux. La preuve devra également se fonder sur l'analyse et la synthèse des données collectées auprès des diplômés, analyse que le Collège espère effectuer à la fin de l'hiver 2017. La Commission s'attend à ce que soient joints en annexe à cette démonstration les questionnaires utilisés auprès des employeurs ainsi que les comptes rendus des entrevues.

Pour ce qui est du suivi effectué concernant la seconde recommandation ayant trait aux plans de cours, le Collège a transmis à la Commission le plan du cours *Santé et sécurité* qui était manquant au moment de l'évaluation du programme. Tous les cours offerts par l'établissement ont donc maintenant un plan de cours associé, ce qui répond en partie à la recommandation. Par ailleurs, afin d'assurer la conformité des plans de cours au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), le Collège informe la Commission que tous les plans de cours respectent à présent un modèle précis basé sur les exigences du RREC et qu'ils sont systématiquement remis à la Direction des études afin qu'elle puisse en vérifier la conformité. Les deux plans de cours transmis à la Commission comportent en effet les informations qui étaient manquantes lors de l'évaluation. Ces ajustements répondent également en partie à la recommandation de la Commission.

Toutefois, la Commission constate que d'autres éléments exigés par le RREC relatifs aux modalités d'évaluation sont à présent lacunaires. En effet, des articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont insérés aux plans de cours, mais ces articles précisent que des modalités particulières doivent être établies. Or, ces précisions ne sont pas communiquées. Il en résulte que l'étudiant n'est pas adéquatement informé sur les modalités d'évaluation s'appliquant, au final, dans le cours auquel il est inscrit. Par conséquent, la Commission juge que les plans de cours ne sont toujours pas conformes aux exigences du RREC. Elle maintient donc la recommandation et s'attend, lorsque les ajustements appropriés auront été faits, à recevoir un échantillon significatif de plans de cours, soit une dizaine, en appui à la démonstration du suivi apporté par le Collège.

Enfin, un suivi a également été apporté à la troisième recommandation portant sur la qualité de la communication entre les personnes engagées dans la mise en œuvre du programme, de l'information transmise aux étudiants ainsi que de l'encadrement pédagogique des professeurs. À cet égard, la Commission remarque que de nombreux mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion du programme. La formation d'un comité de programme, la tenue de réunions pédagogiques, la mise en place d'une plateforme de communication commune et l'actualisation du système d'information participent de manière congruente à répondre à cette recommandation. La Commission note également qu'une procédure de jumelage visant à faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux professeurs a été établie et sera mise en œuvre à la première occasion, lors de la prochaine embauche, et ce, conformément au plan d'action du Collège. La Commission juge que l'adoption de ces mesures permet d'opérer un suivi plus précis de la gestion du programme et de

formaliser les communications entre les différents intervenants du programme, répondant ainsi de manière satisfaisante à la recommandation émise. Cette dernière est donc levée.

La Commission constate par ailleurs que le Collège a entrepris ou planifié plusieurs actions pour améliorer la cohérence et l'efficacité du programme, dont la révision de la séquence de cours, un projet de refonte du cours de mathématique ainsi que l'analyse de l'adéquation de la charge de travail. Plus spécifiquement, la Commission remarque que le Collège a tenu compte de la suggestion et de l'invitation qu'elle avait formulées. En effet, la nouvelle PIEA développe une vision de l'évaluation au service de l'apprentissage et une description de la place accordée à l'évaluation formative dans le cours est présente dans les deux plans de cours transmis. En outre, une opération d'harmonisation des contenus de cours a été effectuée à l'automne 2017, les enseignants francophones et anglophones travaillant de concert à revoir leurs cours et leurs plans de cours afin qu'ils soient équivalents.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

***Original signé***

Céline Durand